

# **Réforme du collège Hors Sujet !**

# I La réforme - propositions pour la 6<sup>ème</sup>

I Les propositions pour la 6<sup>ème</sup>

# Grille 6<sup>ème</sup> (fin du cycle III)

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, sciences physiques	4 heures
<b>Total **</b>	23 + 3 heures (***)

Retour à des horaires clairement identifiés par discipline.  
+ Possibilité de semestrialisation.

Diminution horaire  
Suppression de la possibilité de  
dédoubler une heure

Retour à l'horaire de 4h après être passé de 3h  
à 3h 30

Globalisation des horaires,  
vers l'EIST ?

Qui enseignera les sciences  
en 6<sup>e</sup>?

+ Perte des ½ groupes  
retour des sciences physiques avec  
un horaire amputé

Accompagnement  
personnalisé

## Accompagnement personnalisé

- L'accompagnement personnalisé est intégré aux horaires disciplinaires. Chaque discipline peut « colorer » une partie de son enseignement ce qui entraîne mécaniquement une diminution des horaires disciplinaires.
- Mise en place locale, renvoyée au conseil pédagogique, en fonction du projet d'établissement.

# **II Les propositions pour le cycle 4, soit les classes de 5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>**

# Grille cycle IV (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>)

Introduction de la LV2 dès la 5<sup>e</sup> sur un horaire insuffisant + disparition des sections Euro et des bi-langues

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Sciences physiques	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
<b>Total **</b>	<b>22 + 4 heures par niveau ***</b>		

3 h EPI + 1H  
Accompagnement  
personnalisé

Cet horaire de 4h devra  
comporter 1h d'AP au moins  
et pourra être modulé  
localement.

Ex: 2h d'AP + 2h d'EPI

\* Une organisation semestrielle peut être proposée.

\*\* S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

\*\*\* Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

EPI = Enseignements Pratiques  
Interdisciplinaires

## II Les propositions pour le cycle 4

# Enseignements *Pratiques* Interdisciplinaires

Les enseignements interdisciplinaires devraient donc être « pratiques », par opposition aux enseignements disciplinaires qu'on suppose purement théoriques (et donc ennuyeux ?).

Outre que la séparation du « théorique » et du « pratique » n'est pas pertinente, ces EPI devront donner lieu à :

- Une réalisation concrète
- Une évaluation (en lien avec le DNB qui sera rénové?)

4h d'EPI et d'AP = baisse déguisée des horaires d'enseignement disciplinaire puisqu'au moins 1h d'AP est à prendre sur les horaires des disciplines.

Les EPI et l'AP sont déjà comptabilisés dans les horaires disciplinaires et s'y substituent.

## II Les propositions pour le cycle 4

# LES EPI, une dés-organisation locale

### EXTRAITS DU PROJET DE DECRET

« ...les enseignements complémentaires, dont le contenu est défini par chaque établissement... » « L'organisation des enseignements est fixée par le CA après avis du conseil pédagogique et conformément au projet d'établissement ».

Cette organisation portera notamment sur:

- « l'identification des disciplines portant les thèmes de travail ;
- les modalités de regroupement des élèves et de recrutement des élèves dans les regroupements ;
- la définition de la période de travail sur un thème donné pendant l'année scolaire ;
- le nombre de thèmes travaillés pendant l'année scolaire ;
- le nombre de thèmes travaillés pendant le cycle 4. »

**TOUTES LES DECISIONS CONCERNANT L'ORGANISATION  
DE CES EPI SONT RENVOYÉES AU  
CONSEIL PÉDAGOGIQUE,  
INSTANCE PRÉSIDÉE PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT,  
LEQUEL EN DÉSIGNE LES MEMBRES**

## **II Les propositions pour le cycle 4**

# **DES EPI EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES...**

### **Article 3**

1°) Les contenus des enseignements complémentaires sont établis en fonction des programmes définis pour chaque discipline d'enseignement.

Les programmes de toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires.

**...MAIS DES PROJETS DE PROGRAMMES QUI NE  
SERONT CONNUS QU'EN MAI 2015!**

## **II Les propositions pour le cycle 4**

# **DES PROGRAMMES...**

**-A priori conçus par cycle et dont le conseil de cycle organiserait la progression dans l'établissement**

**-Dont on ne sait pas à l'heure actuelle s'ils intègrent ou non**

- les EPI**
- les parcours : PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle), PIIODMEP (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel), parcours citoyen**

**...CONSULTATION en mai 2015 ! S'en emparer !**

## II Les propositions pour le cycle 4

# Les thèmes des EPI

**8 thèmes de travail, en lien avec les programmes disciplinaires, non connus pour l'heure :**

- Développement durable
- Sciences et société
- Corps, santé et sécurité
- Information, communication, citoyenneté
- Culture et création artistiques
- Monde économique et professionnel
- Langues et cultures de l'Antiquité
- Langues et cultures régionales et étrangères

**=> au moins six des huit thématiques devront être traitées sur le cycle 4**

**=> au moins 2 thématiques devront être traitées chaque année**

## II Les propositions pour le cycle 4

# LES EPI, au service de l'entre-soi?

- Mise en place possible de filières qui vont permettre de trier les élèves:
    - Ⓜ Au sein d'un même collège, certains EPI pourraient être réservés à certains élèves (selon leur potentiel supposé?)
    - Ⓜ D'un collège à l'autre, selon les EPI qui y seront (ou pas) mis en place
- Ex: quid de l'EPI « Monde économique et professionnel »? Ou de l'EPI Langues et cultures de l'Antiquité?
- Tous les établissements offriront-ils tous les EPI, par exemple Langues et cultures de l'Antiquité?

# EPI, programmes, quelle évaluation ?

- Un décret « évaluation des élèves » est annoncé pour les mois qui viennent.
- Pour le DNB, il serait prévu une épreuve terminale pluridisciplinaire, et un EPI au moins serait présenté devant un jury (modèle de l'histoire des arts).
- Pour le socle, à ce jour, rien de connu hormis les termes de la loi : « ce diplôme [le DNB] atteste la maîtrise du socle commun de connaissances de compétences et de culture, dans des conditions fixées par décret », sachant que les domaines du socle ne se compensent pas (décret Socle).

The background of the slide is a blurred image of a hand holding a pen, with a large, semi-transparent white circle overlaid in the center. The text is positioned within this circle.

# **III Les marges heures profs**

### III Les marges heures profs

# Marge heures profs, modulables

Article 7 « Outre la dotation horaire correspondant aux enseignements obligatoires, une dotation horaire est mise à la disposition des établissements afin de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants, conformément à l'article D. 332-51 du code de l'éducation. Son volume pour l'établissement est arrêté par le recteur d'académie, sur la base de deux heures quarante-cinq minutes par semaine et par division pour la rentrée scolaire 2016, puis sur la base de trois heures par semaine et par division à compter de la rentrée scolaire 2017. **L'emploi de cette dotation est réparti proportionnellement aux besoins définis dans le projet d'établissement pour chaque niveau d'enseignement conformément** au II de l'article D. 332-3 du code de l'éducation. »

*Arrêté du Collège*

Chaque établissement peut donc utiliser ces marges heures profs sur n'importe quel niveau selon le projet d'établissement.

### III Les marges heures profs

# Mise en place des marges heures profs

- Organisation locale car elles font partie des heures d'autonomie de l'établissement
- En lien avec le projet d'établissement
- Après avis du conseil pédagogique puis présentation en CA

### III Les marges heures profs

# Marge heures profs

- Financement des marges profs par la récupération des heures d'ATP en 6e, d'IDD, de l'heure non affectée du cycle central actuel (5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>) et des heures utilisées pour la DP3
- Organisation locale de ces heures qui mettrait collègues et disciplines en compétition

### III Les marges heures profs

# Marge heures profs

## Du travail en petits groupes? Vraiment?!?

- Seule cette marge permet de travailler en groupes.

Avec 3 h il faudra choisir de travailler en petits groupes

en EPI **ou** en accompagnement personnalisé

**ou** en sciences **OU** en LV **ou** financer latin, grec ou LVR....

## Outil de management, sûrement!

Concrètement, un professeur d'anglais en 6<sup>ème</sup> aura le choix entre 4 heures de cours en classe entière ou perdre 1h pour faire de l'AP avec, en échange, des groupes ?

The background is a blurred image featuring a large, semi-transparent number '10' in the center. To the left, a hand is visible holding a pen, suggesting a writing or administrative context. The overall color palette is soft, with pinks, greys, and whites.

# **IV ECLATEMENT DES HORAIRES NATIONAUX**

# Projet de décret sur le collège

Article 2 « II. — En application du 2° de l'article R. 421-2, l'organisation des enseignements est fixée par le conseil d'administration, conformément au projet d'établissement et après avis du conseil pédagogique.

« L'établissement **peut moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline**, dans le respect à la fois du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle et du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû chaque élève. »



Les décrets et arrêtés Collège :  
**Eclatement des horaires nationaux !**

#Collège2016

- Bonjour, j'ai déménagé. J'étais en 5<sup>e</sup> l'an dernier et je n'ai pas fait d'Histoire-Géo dans mon collège.

- Dommage. Ici c'est en 4<sup>e</sup> qu'on ne fait pas d'Histoire-Géo.

## IV ECLATEMENT DES HORAIRES NATIONAUX

- Modification possible pour des classes ou pour tout l'établissement des horaires de n'importe quelle discipline à chaque niveau

Ex: diminuer l'horaire de mathématiques en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> pour favoriser la troisième

- Les seules limites:
  - respect des volumes horaires sur le cycle
  - respect du total horaire-élève de chaque niveau
- Une décision prise en CA après avis du conseil pédagogique sur lequel le chef d'établissement a la mainmise.

Cela conduira à:

- Ⓜ La mise en concurrence des enseignants, des disciplines et des établissements.
- Ⓜ L'accroissement des inégalités scolaires et sociales au nom de l'adaptation au public

**ⓂA mettre en lien avec des programmes conçus par cycles, sans repères annuels forts.**

# **V Les langues anciennes et les langues régionales**

## V Les langues anciennes et les langues régionales ?

# LCA et LVR

- Possibilité d'organiser un enseignement des langues anciennes mais avec un horaire réduit (1h en 5<sup>ème</sup> et 2h en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>), en concurrence avec les autres disciplines car financé sur les marges profs
- Cet enseignement ne peut être choisi qu'en complément d'un EPI « Langues et cultures de l'Antiquité » ou « Langues et Cultures Régionales et Etrangères »
- Implantation dans tous les établissements?

# VI Les SEGPA

## VI LES SEGPA Soumises au dogme de l'inclusion?

Un projet de circulaire, contesté par la plupart des organisations sauf le SE-UNSA et le SGEN-CFDT a été soumis sur les bases d'une 6e SEGPA inclusive avec:

- Pré-orientation des élèves en fin de CM2, inscription des élèves en 6<sup>ème</sup> type dans le collège qui accueille la SEGPA et orientation définitive des élèves en SEGPA à l'issue de la 6<sup>ème</sup>
- Inclusion des élèves SEGPA en classe de 6<sup>e</sup> type, avec les élèves d'ENAF, d'ULIS et leurs AVS éventuel-le-s...
- Travail du PE spécialisé en co-intervention avec les professeurs des classes de 6<sup>ème</sup> pendant que les élèves de SEGPA sont en inclusion dans plusieurs classes en même temps...

Le ministère indique vouloir retravailler sa copie mais sur quelles bases?

# **VII UN PROJET A COMBATTRE**

## VII UN PROJET A COMBATTRE

# Une autonomie renforcée des chefs d'établissement ?

- Globalisation des horaires sur l'ensemble du cycle 4 (5<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>)
- Conseil pédagogique consulté sur « la préparation de l'organisation de l'enseignement », le CA déciderait de contenus d'enseignements
- à mettre en lien avec la multiplication des conseils (pédagogique, de cycle...), des coordonateurs (de cycle, de niveau...) autant de hiérarchies intermédiaires possibles....

## VII UN PROJET A COMBATTRE

# Des disciplines malmenées

- Réduction des horaires strictement disciplinaires au profit d' OPNI\* (AP et EPI)
- Mise en concurrence des disciplines, des collègues
- Suppression des options (langues anciennes, régionales, classes européennes....)

\*objet pédagogique non identifié

## Une augmentation importante de la charge de travail

- Conception contestable de l'Interdisciplinarité, de plus mise en place sans possibilité de concertation prise en compte dans les services
- Multiplication des réunions (conseil école/collège, conseil pédagogique, conseils de cycles etc.)
- **Ensemble du projet mis en place à la rentrée 2016 : nouveaux programmes sur 4 niveaux en même temps, nouvelle organisation exigeant de la concertation (EPI, AP), nouvelle organisation des SEGPA...**

## VII UN PROJET A COMBATTRE

# LES SOUTIENS A LA REFORME

### Le SE-UNSA

- Soutient l'augmentation de la part d'autonomie de l'établissement.
- Soutient la globalisation des horaires, la transversalité et l'école du socle.
- Se présente comme les défenseurs des disciplines et en particulier des langues vivantes alors qu'il n'a fait que contester la réduction des horaires disciplinaires, au même titre que presque toutes les organisations.

### Le SGEN-CDFT

- Souhaite voir la part d'autonomie du collège aller bien au-delà de 20%.
- Souhaite renforcer les pouvoirs du conseil pédagogique:  
« le conseil pédagogique doit avoir le pouvoir de cadrer le travail des enseignants »

### La FCPE nationale



FCPE\_nationale @FCPE\_nationale · 2 avr.

P. Raoult : "80% d'interdisciplinarité, 20% de cours classiques, voilà ce que nous demandons pour le collège" #FCPE

← ↻ 11 ★ 2 ...

# **VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE REFORME**

## VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE REFORME

Le SNES-FSU est **POUR**

Un collège structuré par les disciplines scolaires

Des programmes cohérents, avec des repères annuels forts

Une interdisciplinarité construite progressivement sur l'ensemble du collège et sur la base du volontariat

# Pas de révolution dans les structures mais du TEMPS avec les élèves

## Ce qui implique :

- Ⓜ Des effectifs par classe nettement abaissés
- Ⓜ Pas de réduction horaires, ni de globalisation
- Ⓜ Des dédoublements dans toutes les disciplines, garantis dans des grilles nationales
- Ⓜ Des heures de co-intervention financées
- Ⓜ Des pratiques diversifiées rendues possibles par une formation digne de ce nom

Alors qu'en cette rentrée les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader (effectifs alourdis, services partagés, moyens insuffisants...), les organisations syndicales du second degré SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNALC-FGAF, SUNDEP Solidaires, SUD Education, SIES-FAEN, SNCL-FAEN, CNGA CFE-CGC réaffirment leur rejet d'une réforme du collège qui n'apportera aucune amélioration, ni pour les élèves, ni pour les personnels.

Elles constatent que la circulaire d'application publiée le 2 juillet ne fait que confirmer les orientations auxquelles elles s'opposent : mise en concurrence des personnels, des disciplines et des établissements, inégalités accrues entre les élèves et nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels.

Les organisations syndicales restent déterminées à combattre cette réforme, à obtenir son abrogation et la réouverture de discussions sur d'autres bases. Elles appellent les personnels à refuser toute anticipation de la réforme, quelle qu'elle soit. Elles dénoncent la mise en place d'une formation obligatoire à la réforme, qui ne répond nullement aux demandes des personnels.

Alors que le ministère repousse de mois en mois la publication du bilan du lycée Chatel, **elles soulignent le danger d'une nouvelle réforme du lycée s'inspirant de celle du collège et qui ne ferait que renforcer les logiques précédentes.**

**Les organisations syndicales** dénoncent le refus de la ministre de tout dialogue réel, et sa volonté d'imposer sa réforme du collège contre l'avis de la grande majorité des personnels concernés.

La ministre persiste à vouloir passer en force et porte la responsabilité du conflit. Face à ce blocage les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNALC-FGAF, SUNDEP Solidaires, SUD Education, SIES-FAEN, SNCL-FAEN CNGA CFE-CGC **appellent les personnels à la grève nationale le 17 septembre 2015.**